

# Aide en faveur du logement social et de la rénovation énergétique



## Communauté de Communes du Pays sabolien

Manon Dardé

Service Aménagement et Transition Écologique  
Hôtel de Ville – BP 129 – 72 305 SABLE-SUR-SARTHE cedex  
02 43 62 50 44

[manon.darde@sablesursarthe.fr](mailto:manon.darde@sablesursarthe.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

La Communauté de Communes a mis en place une aide pour les communes membres qui souhaitent construire des logements sociaux sur leur territoire. Cette aide est versée pour couvrir une partie des coûts fonciers et/ou de viabilisation des terrains. Une première aide de ce type a été mise en place jusqu'en 2021. En 2022, avec le nouveau PLUi-H, cette aide a évolué : elle permet maintenant aux communes d'être subventionnées pour la réalisation de logements sociaux (achat/viabilisation des parcelles), mais également pour la rénovation énergétique de biens vacants situés dans les centres-bourgs. L'objectif étant de développer l'habitat dans les communes et de lutter contre la vacance des logements.

### TYPE D'AIDE

Subvention

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la Communauté de communes du Pays sabolien

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Pour la réalisation de logements sociaux :  
20 % des dépenses, plafonnées à  
20 000 € HT par logements.  
Soit 4 000 € par logements produits.

Pour la rénovation énergétique :  
40 % des dépenses plafonnées à  
20 000 € HT par logements.  
Soit 8 000 € par logements rénovés.

### PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Département, communes

### ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2022 : 56 000 €

Budget 2023 : 36 000 €

Budget 2024 : 64 000 €

Budget inscrit jusqu'en 2026, soit la fin de période de validité du PLH en cours.

---

## **BILAN DES ANNEES PRECEDENTES**

### **Ancien règlement**

2006 : budget de 24 000 € pour 8 logements créés.  
2007 : budget de 27 000 € pour 9 logements créés.  
2008 : budget de 6 000 € pour 2 logements créés.  
2009 : pas de logements créés.  
2010 : budget de 3 000 € pour 1 logement créé.  
2011 : pas de logements créés.  
2012 : budget de 26 000 € pour 10 logements créés.  
2013 : pas de logements créés.  
2014 : pas de logements créés.  
2015 : budget de 23 000 € pour 10 logements créés  
2016 : pas de logements créés.  
2017 : pas de logements subventionnés  
2018 : pas de logements créés.  
2019 : budget de 16 500 € pour 8 terrains viabilisés  
2020 : pas de logements créés.  
2021 : budget de 24 000 € pour 8 logements créés.

### **Nouveau règlement**

2022 : pas de logements créés.  
2023 : 9 logements sociaux.  
2024 : 16 logements sociaux.

